AR Prefecture
017-211700281-20261008-DEL001_081026-DE
Reçu le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 octobre 2026
Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :
Hélène Rata

Service / Pôle instructeur :
Direction générale

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

Présent·e·s :
Arnaud Latreuille, Valentine Chatenay-Moréno, Olivier Calix, Robin Vieules, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Romain Le Gall, Christine Motillon, Florent Glatard, Romain Gomez, Camille Bagourd, Joseline Beaumeister, Philippe Dénarié, Jean-Baptiste Favier, Virginie Motte, Alice Leparc, Tony Loisel, Nadine Nivault, Elodie Gautreau, Sophie Després, Thierry Lambert

Absent·e·s excusé·e·s et représenté·e·s :
Manon Jephos donne procuration à Robin Vieules
Fatiha Ghadi donne procuration à Romain Gomez
Abdelouahed Tatou donne procuration à Arnaud Latreuille
Elise Cougoule donne procuration à Valentine Chatenay-Moreno
Robert Dumas-Chaumette donne procuration à Sophie Després
Éric Bazillais donne procuration à Tony Loisel

Absent·e·s :
Elodie Gautreau

Secrétaire de séance : Camille Bagourd

Date de la convocation : 01/10/26
Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Procurations : 6
Suffrages exprimés : 28

DÉLIBÉRATION N° 01

Présentation des décisions de la Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences à la Maire ;

Vu la délégation accordée à Mme la Maire par délibération n°04 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Mme la Maire en vertu de cette délégation,

AR Prefecture
017-211700281-20261008-DEL001_081026-DE
Reçu le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026

N° de la Décision	Objet de la décision
37_2026	Avenants n°1 et n°2 du lot n°1 du marché n°2025-09 « Requalification du littoral d'Aytré »
38_2026	Demande de subvention départementale au titre de l'aide pour des équipements sportifs utilisés par les collégiens, pour la réhabilitation des vestiaires sous les tribunes du complexe sportif
39-2026	Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité des crédits n°1-2026
40-2026	Attribution du marché n°2026-07 « Réfection de toiture des bâtiments communaux de la ville d'Aytré »

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,

  - Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe 01 : Décisions de la Maire

Pour extrait conforme,

Hélène Rata
Maire

MAIRIE D'AYTRE (Charente-Maritime)

Camille Bagourd
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours
La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr
Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.